

Ethiopie

Éthiopie



Addis-Abeba ●

chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 104
- Population en milliers (2002) : 68 961
- PIB par habitant en dollars (2001/2002) : 88
- Espérance de vie (2000-2005) : 45,5
- Taux d'analphabétisme (2002) : 58,5

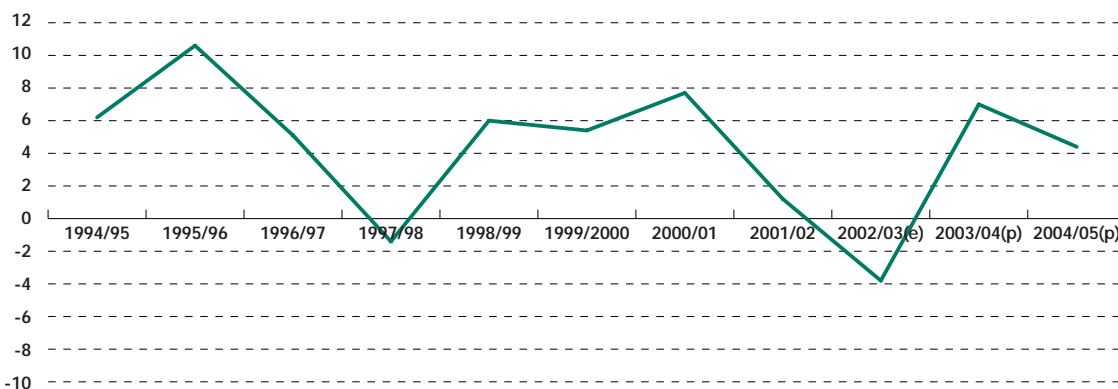
Ethiopie

LA SÉCHERESSE DE 2002/03, qui, semble-t-il, a été la pire qu'ait connue le pays depuis 1998/99, a aggravé la difficile situation alimentaire de l'Éthiopie. Aussi, la croissance du PIB en volume est ressortie à -3.8 pour cent en 2002/03, pesant sur une pauvreté déjà omniprésente. En 2002/03, environ 12.6 millions d'Éthiopiens avaient besoin de l'aide alimentaire pour survivre, contre quelque 5 millions pour une année normale. Même si, d'après les estimations, le PIB en volume devrait croître de 7 pour cent en 2003/04, la situation alimentaire restera précaire, et 7 millions de personnes devraient encore dépendre de l'aide alimentaire. La croissance du PIB en volume devrait rester positive, à 4.4 pour cent en 2004/05 selon les projections. Malgré ce contexte délicat, les pouvoirs publics affichent toujours une grande prudence dans

leur politique économique, et, grâce à une aide conséquente des donateurs, continuent de multiplier les dépenses de lutte contre la pauvreté. Néanmoins, la stabilité des fondamentaux économiques restera largement subordonnée à l'aide internationale. L'État ne relâche pas ses efforts concernant la réforme structurelle et les mesures destinées à renforcer l'économie. Il demeure toutefois plusieurs obstacles à l'instauration d'un secteur privé efficient et compétitif. Par ailleurs, l'Éthiopie s'est dotée de plans à court et long terme pour développer la gestion de son secteur de l'énergie et améliorer l'accès général, actuellement très médiocre, aux formes modernes d'énergie. Les relations du pays avec ses voisins se sont nettement améliorées depuis la fin du

Le PIB réel devrait croître de 7 pour cent en 2003/04, mais la situation alimentaire restera tendue.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume

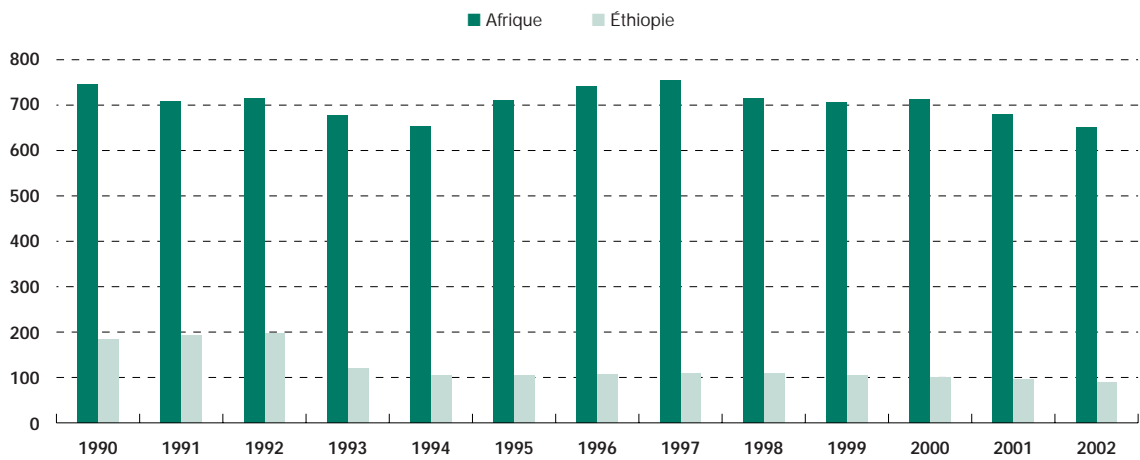


Source : : Données des autorités locales et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

conflit frontalier avec l'Érythrée. Cependant, la démocratie est mise à mal par les accusations que n'hésitent pas à répandre les groupes d'opposition, selon lesquelles le gouvernement se serait livré à des actes d'intimidation. En outre, l'unité fédérale est contestée par des mouvements rebelles très actifs. Dans ces circonstances, l'État doit s'attaquer à des problèmes

fondamentaux : le maintien de la paix, indispensable pour lutter contre une pauvreté omniprésente, le soutien à un système de santé qui n'est pas à même de faire face aux besoins croissants de la population, et la réforme du système éducatif, dans ce pays qui enregistre toujours l'un des taux de scolarisation et d'alphabétisation les plus bas de l'Afrique subsaharienne.

Figure 2 - PIB par habitant en Éthiopie et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

Développements économiques récents

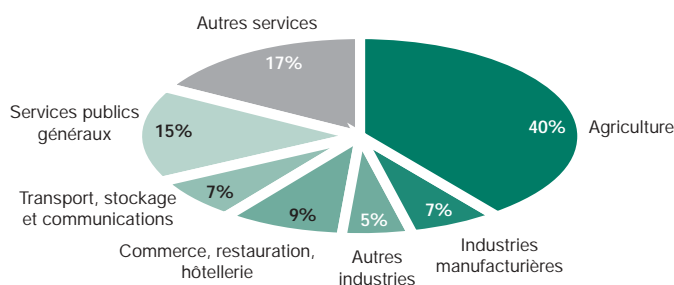
L'Éthiopie poursuit un programme économique à moyen terme, élaboré pour les années 2001/02 à 2003/04. L'objectif de ce programme est d'aboutir à une croissance du PIB en volume de 6 pour cent par an. Toutefois, ces deux dernières années, les performances économiques du pays ont été affectées par une grave sécheresse. En 2002/03, la croissance du PIB en volume est ressortie à -3.8 pour cent, succédant à une modeste croissance de 1.2 pour cent l'année précédente. L'activité économique devrait néanmoins rebondir en 2003/04, avec une croissance atteignant 7 pour cent. Cette estimation suppose une amélioration des conditions météorologiques et le retour à une activité agricole normale. Pour l'exercice 2004/05, on table sur une croissance modérée, à 4.4 pour cent.

La sécheresse a sérieusement affecté la production agricole 2002/03, d'où un contraste saisissant avec les récoltes exceptionnelles de 2000/01 et la croissance relativement forte, de 4.5 pour cent, l'année suivante. En conséquence, la production agricole a chuté de 12 pour cent en 2002/03, contre une croissance annuelle moyenne de 2.5 pour cent sur la période 1991/92-2001/02. De fait, la part de l'agriculture dans le PIB total a reculé à 40 pour cent environ en 2002/03,

contre 43 pour cent l'année précédente. Sur près de 80 pour cent du territoire, les précipitations des deux saisons des pluies habituelles ont été insuffisantes en 2002/03. C'est surtout la production céréalière qui en a pâti. Cette année-là, la production de céréales, de légumineuses et d'autres cultures vivrières a été estimée à 7.6 millions de tonnes, soit 25 pour cent de moins que la récolte 2001/02 et 21 pour cent de moins que la moyenne annuelle sur cinq ans. De même, en 2002/03, la sécheresse a induit une chute de 6 pour cent de l'activité d'élevage et de 8 pour cent de celle de café. À cause de la sécheresse et de la grave érosion des récoltes céréalières qui en a découlé, selon les estimations, 12.6 millions d'Éthiopiens (soit environ 20 pour cent de la population) dépendaient de l'aide alimentaire en 2002/03, contre environ 5 millions dans une année de récoltes normales.

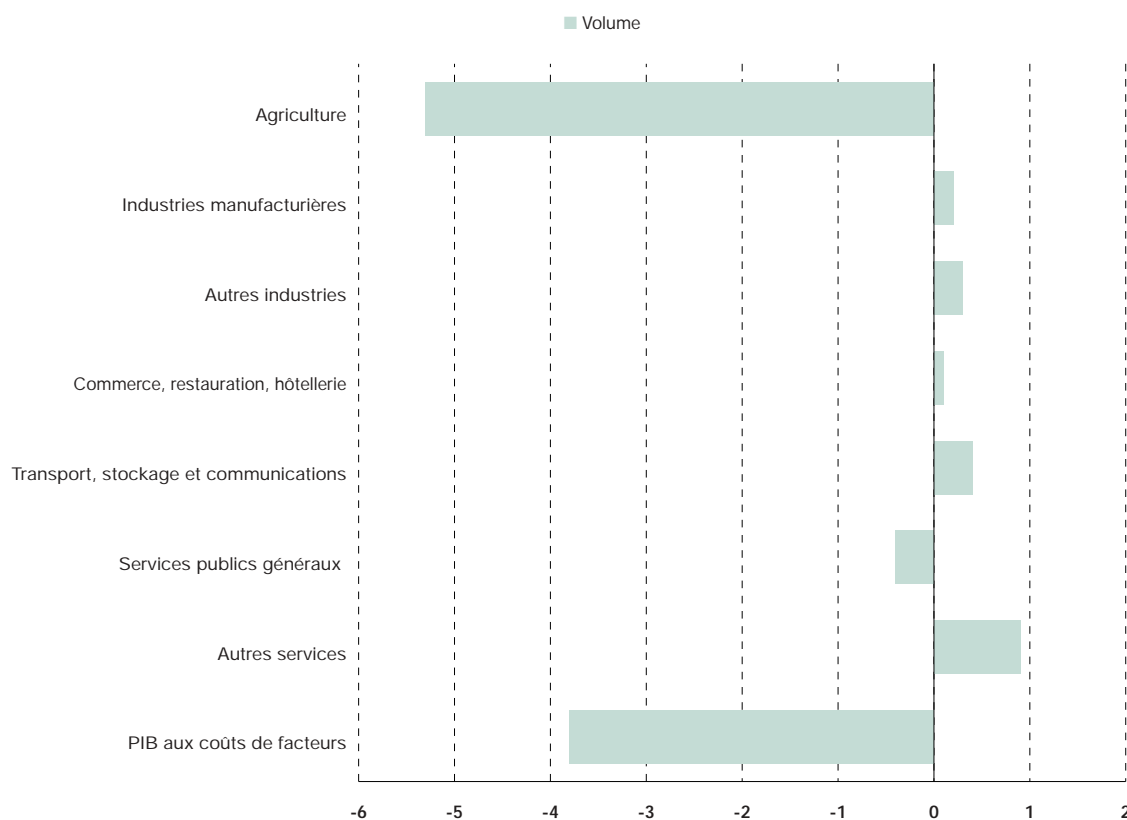
Face à cette situation d'urgence, les pouvoirs publics mettent en place des mesures agricoles à court et moyen terme destinées à assurer la sécurité alimentaire. À court terme, ils relèvent les budgets affectés aux programmes d'achat de denrées et de récupération de l'eau. Sur 2003/04, environ 1.2 milliard de birrs (ETB) (soit 140 millions de dollars, 1.8 pour cent du PIB) sont ainsi alloués à l'achat de denrées alimentaires locales (100 000 tonnes) et à la récupération de l'eau. Dans le cadre des programmes concernant l'eau, près de 200 000 ménages devraient bénéficier de dispositifs

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002/03



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002/03



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

publics de captage et de stockage. À moyen terme, les pouvoirs publics prévoient de mettre en œuvre des projets d'irrigation et de poursuivre leur programme de réinstallation de population. De plus, des mesures sont prises pour améliorer la compétitivité et l'efficacité du marché des engrais, en particulier : un accès plus souple aux devises pour l'importation d'engrais ; le

retrait des services agricoles centralisés de la distribution d'intrants et de l'encadrement du crédit destiné à l'achat d'intrants ; le renforcement des coopératives agricoles, susceptibles de remplacer les autorités régionales dans la gestion du crédit destiné à l'achat d'engrais ; ainsi que l'abaissement du montant du dépôt préalable exigé pour l'importation d'engrais.

Néanmoins, les répercussions de la sécheresse en 2002/03 continuent de peser sur la production agricole de 2003/04. D'après les informations disponibles, alors que les performances agricoles pourraient s'améliorer en 2003/04, ces progrès ne seront pas suffisants pour enrayer la crise alimentaire. Selon les estimations, la production 2003/04 de céréales, légumineuses et autres cultures s'établit à 8.7 millions de tonnes, soit 17 pour cent de plus qu'en 2002/03, mais 1.1 pour cent de moins que la moyenne des sept dernières années. Quant à la production de cultures vivrières, elle semble se traduire par des déficits alimentaires de près de 2.2 millions de tonnes en 2003/04, certes moindres que ceux de 2002/03 (3.4 millions de tonnes), mais analogues à ceux de 1997/98. Aussi, l'ensemble des besoins humanitaires pour 2003/04 est en net recul par rapport à 2002/03. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), quelque 980 000 tonnes d'aide alimentaire seront encore nécessaires en 2004 pour nourrir près de 7 millions de personnes qui n'ont pas d'autre ressource pour survivre.

Tandis que le secteur agricole était directement affecté par la sécheresse en 2002/03, la pénurie d'eau qui en a découlé a également exercé un impact significatif sur d'autres secteurs. Durant la majeure partie de cette année, la capacité de l'Éthiopie à produire de l'hydroélectricité a été fortement amputée, d'où un rationnement de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, la médiocrité de la production agricole a pesé sur l'agro-alimentaire. La part du secteur industriel dans le PIB est passée d'environ 10 pour cent en 2001/02 à environ 12 pour cent en 2002/03

à cause d'une vaste contraction de l'agriculture et bien que le taux de croissance industrielle soit tombé à 4.9 pour cent en 2002/03, contre 5.8 pour cent en 2001/02. La hausse de la production des mines et des carrières a constitué l'unique source de croissance dans la production industrielle de 2002/03, puisque les industries de transformation et le BTP ont ralenti et que la production d'électricité a décliné. S'agissant de l'activité manufacturière, la limitation de l'électricité disponible, imputable à la sécheresse, a surtout eu une incidence sur les petites entreprises, dont le taux de croissance 2002/03, à 0.5 pour cent, représentait moins de la moitié de celui de l'année précédente. Les moyennes et grandes entreprises qui contribuent pour près de 88 pour cent à la valeur ajoutée manufacturière, ont conservé un taux de croissance de 5 pour cent en 2002/03, grâce à leurs capacités d'auto-production d'électricité.

Les services constituaient toujours la majeure partie du PIB total, avec 48 pour cent en 2002/03, contre 45.8 pour cent en 2001/02. La croissance dans ce secteur s'est toutefois révélée plus lente en 2002/03 (2.3 pour cent) que l'année précédente (4.5 pour cent). Le commerce, l'hôtellerie et la restauration, le transport et les communications formaient environ 16 pour cent du PIB, tandis que les autres services y participaient à hauteur de 32 pour cent. Les principaux moteurs de la croissance des services, cette année-là, ont été le transport, les communications et les services sociaux (éducation et santé). Depuis la fin du conflit frontalier avec l'Érythrée, l'État ne cesse de rediriger les dépenses de défense vers les services sociaux. Ainsi, en 2002/03,

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999 /2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Formation brute de capital	16.9	15.9	17.8	20.5	22.2	22.1	22.4
Publique	7.5	5.2	8.5	9.2	11.5	11.7	12.1
Privée	9.4	10.7	9.3	11.3	10.7	10.4	10.4
Consommation finale	93.0	99.1	97.4	98.2	102.1	103.4	103.2
Publique	11.2	23.8	20.1	22.4	22.6	21.9	21.7
Privée	81.8	75.3	77.3	75.8	79.5	81.5	81.5
Solde extérieur	-9.9	-14.9	-15.1	-18.7	-24.3	-25.5	-25.7
Exportations	13.1	15.1	14.7	15.5	15.2	15.3	15.1
Importations	-23.0	-30.0	-29.9	-34.2	-39.5	-40.8	-40.8

Source : Données des autorités locales et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

les services d'éducation ont progressé de 10.1 pour cent et les services de santé d'environ 8 pour cent.

La ventilation des dépenses fait apparaître une hausse significative de la part de la consommation totale dans le PIB en 2002/03, qui s'explique par un essor de la consommation à la fois privée et publique. Cette dernière reflète l'activité accrue de l'État dans le secteur social. L'augmentation de la consommation a été rendue possible par l'accélération significative des importations, soutenue par une aide extérieure massive, au cours de l'année. Cette structure de la demande devrait perdurer en 2004/05. Elle présente néanmoins l'inconvénient, avec une épargne intérieure quasiment nulle, de pérenniser à court terme la forte dépendance de l'Éthiopie vis-à-vis de l'aide étrangère.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

La politique budgétaire actuelle de l'Éthiopie a pour objectif de parvenir à une dette publique supportable et de maximiser l'efficacité des ressources, obtenues à des conditions très préférentielles, pour les activités liées à la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du programme économique à moyen terme, la politique budgétaire se concentre sur deux axes principaux : *a)* la réorientation des dépenses budgétaires précédemment affectées à la défense vers des mesures de lutte contre la pauvreté et *b)* des réformes fiscales visant à améliorer les recettes. Néanmoins, les résultats budgétaires récents de l'État continuent de souligner, dans une large mesure, l'importance du soutien des donateurs. En 2002/03, le déficit budgétaire global est passé à 8.3 pour cent du PIB, contre 7.3 pour cent l'année précédente. Toutefois, selon les estimations, si l'on ne tient pas compte des dons, le déficit s'est creusé bien davantage : il est passé de 12 pour cent en 2001/02 à 16.3 pour cent en 2002/03, les aides d'urgence équivalant à 5 pour cent environ du PIB. On observe ici l'impact significatif de l'aide sur le budget. Les orientations budgétaires des pouvoirs publics devraient permettre de stabiliser le déficit global en 2003/04 et 2004/05, quoique à un niveau supérieur à 2002/03 : le déficit devrait grimper

à 9.7 pour cent du PIB en 2003/04, sous l'effet d'une réduction significative des dons par rapport à 2002/03, alors même que la crise alimentaire persiste, et s'établir à 9.4 pour cent du PIB en 2004/05.

Malgré une situation macro-économique délicate au cours des deux dernières années, l'Éthiopie n'a pas relâché ses efforts visant à accroître la mobilisation des recettes intérieures et à assurer une gestion prudente des dépenses publiques. Plusieurs mesures fiscales ont été mises en œuvre en 2002/03 afin d'améliorer la mobilisation des recettes, notamment l'introduction d'une TVA. Le recouvrement et l'administration fiscale ont également fait l'objet d'une attention particulière, avec, entre autres, le renforcement de l'unité intégrée de traitement des dossiers des gros contribuables, qui gère environ 75 pour cent de l'ensemble des recettes fiscales. En outre, les attributions du groupe de travail chargé de la réforme fiscale ont été étendues. Les recettes fiscales ont ainsi progressé, atteignant l'équivalent d'environ 15 pour cent du PIB en 2002/03. On estime qu'elles se maintiendront à ce niveau en 2003/04 et 2004/05. Cette stabilité sera favorisée par l'application de la TVA sur un exercice complet en 2003/04, ainsi que par la poursuite des réformes fiscales. De surcroît, des mesures pour le recouvrement des arriérés sont mises en œuvre, telles que l'octroi de pouvoirs à des unités de contrôle et des unités spéciales, qui devraient également bénéficier de l'informatisation du système d'identification des contribuables.

Du côté des dépenses, la situation d'urgence de ces deux dernières années a mis à rude épreuve la gestion des dépenses. Néanmoins, la prudence que l'État a manifestée dans la gestion de ses dépenses et l'accroissement des entrées de fonds permettent aux pouvoirs publics d'étoffer les dépenses destinées à lutter contre la pauvreté en les axant sur les services sociaux, particulièrement la santé et l'éducation, ou sur d'autres segments tels que les infrastructures routières ou l'agriculture. En 2002/03, les dépenses réelles affectées à l'amélioration des routes ont gonflé de presque 40 pour cent, quand celles allouées à l'agriculture ont grimpé d'environ 33 pour cent. Surtout, depuis la fin de la guerre avec l'Érythrée, l'État a su réduire ses dépenses de défense : ces dernières ont affiché une croissance de

--2.7 pour cent en 2002/03, le taux le plus bas qu'elles aient enregistré depuis plus de dix ans. Le total des dépenses publiques (programmes spéciaux compris) est passé à 37.5 pour cent du PIB en 2002/03, contre 35 pour cent l'année précédente. Cette hausse est essentiellement à mettre au compte du niveau élevé

d'aide alimentaire reçue. Les entrées de capitaux, supérieures aux sommes prévues grâce à ces dons, ont permis aux pouvoirs publics de voter une rallonge budgétaire pour l'exercice 2002/03, en mai 2003, relevant les dépenses publiques d'environ 1.1 pour cent du PIB.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Recettes totales (avec dons)^b	21.3	21.2	24.4	24.9	28.8	27.4	27.6
Recettes fiscales	12.5	11.5	13.7	15.3	15.2	15.2	15.2
Dons	2.9	2.9	4.8	4.7	8.3	6.9	7.0
Dépenses totales (et prêts nets)^b	26.9	30.8	27.9	35.0	37.5	37.2	37.0
Dépenses courantes	14.7	23.6	17.4	21.3	24.8	24.3	24.2
<i>Sans les intérêts</i>	<i>12.3</i>	<i>21.3</i>	<i>15.4</i>	<i>19.4</i>	<i>22.5</i>	<i>22.0</i>	<i>21.9</i>
Salaires	5.5	6.6	6.6	8.0	7.3	6.9	6.8
Paiements d'intérêts	2.4	2.3	2.0	1.9	2.2	2.3	2.4
Dépenses en capital	9.4	7.2	9.8	11.9	11.6	11.8	12.1
Solde primaire	-3.2	-7.3	-1.5	-8.2	-6.5	-7.4	-7.0
Solde global	-5.6	-9.6	-3.5	-10.1	-8.7	-9.7	-9.4

a. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des autorités locales et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

En 2003/04, l'Éthiopie a mis l'accent sur sa détermination à maintenir une gestion prudente des dépenses. À cet effet, certaines mesures ont été appliquées, notamment un vaste programme de gestion des dépenses publiques et de décentralisation du budget. Depuis que ce programme a été lancé, en 2002, des avancées significatives ont été réalisées. En 2002/03, l'État a délégué des pouvoirs budgétaires aux *woredas* (districts) des quatre plus grandes régions. Néanmoins, ce processus a encore grevé le système de gestion des dépenses publiques et son aptitude à procéder au suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. En particulier, les déclarations budgétaires des régions, qui accusaient déjà un retard considérable, continuent de tarder dans certaines régions, ce qui met en péril les efforts visant à informer sur l'exécution du budget. De plus, les exigences administratives et les besoins en personnel supplémentaires sont, elles aussi, venues peser sur le système, d'autant que les *woredas* éprouvent des difficultés à recruter des personnes aux compétences adéquates. Au vu de ces obstacles, l'État doit exercer de nouvelles responsabilités, dans le but de guider les régions dans la mise en oeuvre de ce processus de décentralisation. Il s'engage à veiller à ce que les *woredas*

transmettent leur déclaration budgétaire de manière appropriée, afin de renforcer le programme de gestion du budget. En 2003/04, la discipline budgétaire a, entre autres, été améliorée par la consolidation des budgets à l'échelon fédéral et régional. De plus, des mesures ont été mises en oeuvre pour encourager l'efficacité, les déclarations budgétaires et la surveillance des dépenses des autorités locales. Leur succès permettra à l'État de maintenir la stabilité de ses dépenses globales à un niveau estimé à 37.2 pour cent du PIB en 2003/04 et à 37 pour cent sur l'exercice suivant.

La politique monétaire se concentre sur la stabilisation des prix intérieurs et l'accroissement des réserves extérieures. En 2002/03, l'État a surtout cherché à stériliser l'excédent de liquidités et à faciliter la fixation du taux de change du birr (ETB) par le marché. Une politique monétaire plus stricte a limité la croissance de la masse monétaire au sens large (M2) à 11.3 pour cent, contre 12.3 pour cent l'année précédente. Sous l'effet de la faible activité économique en 2002/03 et de la décision de la Commercial Bank of Ethiopia (CBE), principale banque du pays, de cesser d'accorder des prêts à des institutions présentant des créances

irrécouvrables, le total des crédits au secteur privé ne s'est élevé que de 4.8 pour cent en 2002/03, contre 7.1 pour cent en 2001/02. La croissance des crédits aux pouvoirs publics s'est maintenue à 3.1 pour cent en 2002/03.

Le marché des changes interbancaire étant désormais opérationnel, le taux de change du birr est établi par le marché. De même, tous les taux d'intérêt sont déterminés par l'offre et la demande, à l'exception du taux des dépôts d'épargne, fixé à 3 pour cent. En 2002/03, le birr s'est légèrement déprécié face au dollar des États-Unis, en termes nominaux, pour atteindre 8.6 ETB par dollar à la fin avril 2003. L'Éthiopie a enregistré une baisse des prix à la consommation en 2001 et 2002, sous l'effet de l'amélioration de la production agricole durant ces années, conjuguée à la disponibilité de l'aide alimentaire. Toutefois, l'inflation est réapparue en 2002/03, à 14.6 pour cent, contre 7.2 pour cent en 2001/02, ce qui s'explique surtout par les pénuries alimentaires. Elle devrait être modérée en 2003/04 et chuter à environ 4.2 pour cent, pour atteindre un bas historique de 2.3 pour cent en 2004/05.

Position extérieure

L'Éthiopie continue d'avancer dans la libéralisation de ses échanges afin de renforcer sa participation à l'économie internationale, qui reste très faible, même par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Les mesures de libéralisation que l'État applique ont été fixées dans le cadre du COMESA. Suite à l'étude réalisée par les pouvoirs publics sur le protectionnisme effectif en 2002, le tarif moyen à l'importation a été abaissé de 19.5 à 17.5 pour cent en 2003. Dans le

même temps, le nombre de bandes tarifaires a été ramené de 7 à 6. L'État s'est engagé à remédier à un certain nombre des restrictions qui ont été identifiées et font obstacle au libre-échange. Citons, notamment : *a)* les demandes auprès des autorités fiscales éthiopiennes d'autorisation du rapatriement du produit des investissements ; *b)* les restrictions relatives au remboursement des prêts extérieurs légalement contractés, au paiement des achats, ainsi qu'au remboursement des crédits accordés par des bailleurs de fonds étrangers ; *c)* les règles régissant la délivrance de permis d'importation ; et *d)* l'obtention impérative du feu vert de la banque nationale d'Éthiopie (NBE) pour la délivrance d'un permis d'importation.

Le solde des paiements extérieurs est resté stable, notamment grâce aux entrées de fonds des donateurs. La balance des opérations courantes affichait un déficit d'environ 6 pour cent du PIB en 2002/03. Cette même année, sans les fonds versés par les donateurs, le déficit aurait atteint environ 15.2 pour cent du PIB, ce qui montre l'impact de l'aide internationale. Concernant ses paiements extérieurs, l'Éthiopie ne pourra probablement maintenir une certaine stabilité au niveau de sa balance des opérations courantes qu'avec une aide substantielle des donateurs, puisque le déficit commercial devrait se creuser de manière significative en 2003/04 et 2004/05.

Le segment des exportations de marchandises est dominé par les produits agricoles, dont, principalement, le café, le khat, les oléagineux, les légumineuses et les produits horticoles. La valeur totale de ces exportations s'est établie à 468 millions de dollars (7.4 pour cent du PIB) en 2002/03, contre 431 millions (7.1 pour cent

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995/96	1999/2000	2000/01	2001/02	2002/03(e)	2003/04(p)	2004/05(p)
Balance commerciale	-12.2	-17.2	-17.4	-20.9	-23.7	-24.7	-24.5
Exportations de biens (f.o.b.)	6.9	7.4	6.9	7.1	7.4	7.4	7.5
Importations de biens (f.o.b.)	-19.1	-24.7	-24.3	-28.1	-31.1	-32.1	-32.1
Services	2.2	2.3	2.1	2.5			
Revenu des facteurs	-0.7	-0.9	-0.9	-0.7			
Transferts courants	11.0	10.7	11.9	13.0			
Solde des comptes courants	0.3	-5.1	-4.3	-6.1			

Source : Données des autorités locales et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

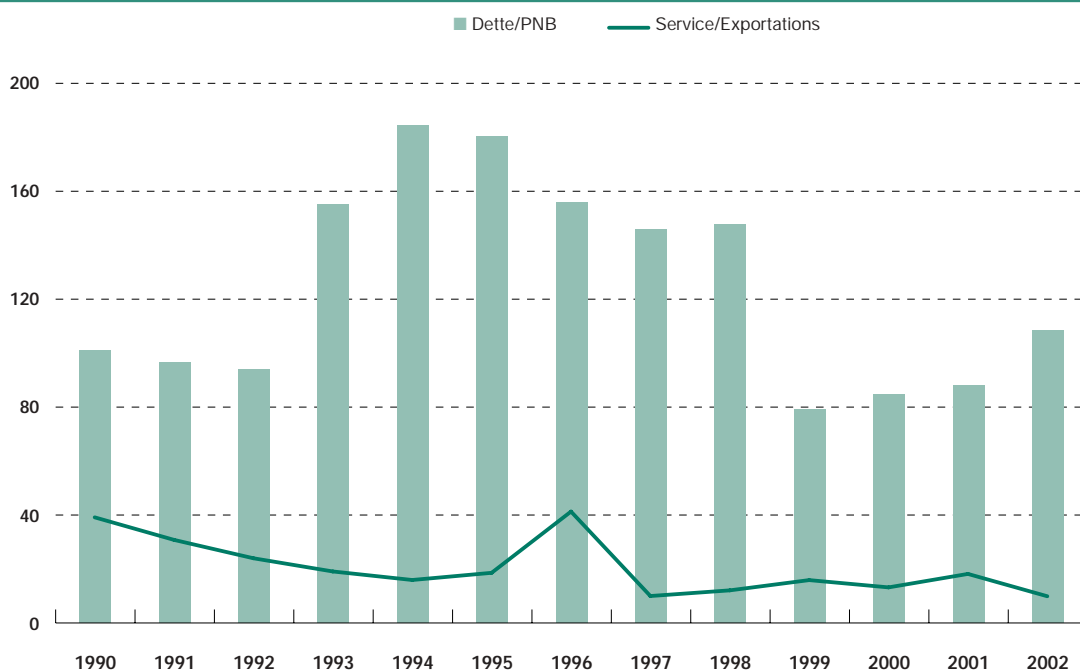
du PIB) en 2001/02. Les exportations de café sont tombées à 142 millions de dollars en 2002/03, contre 158 millions l'année précédente. Cette décreue est imputable à un affaiblissement des volumes et des cours. Elle a néanmoins été contrebalancée par la croissance solide d'autres exportations, notamment de l'or, du khat et du cuir. L'exportation des services, comparable en taille à celle des marchandises, s'appuie essentiellement sur le transport et les activités connexes. Elle s'est constamment développée sur les dix dernières années, Addis-Abeba étant désormais considérée comme une capitale régionale pour les organisations internationales et les conférences, et comme une plateforme importante pour le transport aérien. Le total des importations de biens a crû de 28.1 à 31.1 pour cent du PIB entre 2001/02 et 2002/03, suite à des importations alimentaires à grande échelle et à une hausse des cours du pétrole.

L'encours de la dette extérieure s'élevait à 5.9 milliards de dollars à la fin 2002. La dette multilatérale représentait 51 pour cent de ce total et la dette publique bilatérale 46 pour cent (dont 30 pour

cent étaient dus au Club de Paris). Les 2 pour cent restants étaient constitués par de la dette commerciale. En novembre 2001, l'Éthiopie a atteint le point de décision en vue d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée. En mars de la même année, elle bénéficiait d'une réduction supplémentaire de sa dette publique par le Club de Paris. Des accords bilatéraux ont été conclus avec les créanciers du Club de Paris à la suite de réunions en avril 2002. Les économies ainsi réalisées représenteront en moyenne 96 millions de dollars par an sur les 30 prochaines années. Ces dispositions ont réduit de plus de moitié le ratio du service de la dette, qui est tombé d'environ 16 à 7 pour cent entre 2001 et 2003, et devrait descendre sous la barre des 4 pour cent à l'horizon 2021.

Toutefois, le point d'achèvement, initialement prévu pour fin 2003, ne devrait être atteint que courant 2004, car le pays a besoin de temps pour réaliser divers objectifs. Les pouvoirs publics se préoccupent de la soutenabilité de la dette extérieure au regard de l'Initiative PPTE renforcée. Ils espèrent que les créanciers allégeront cette dette quand le point d'achèvement sera

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

atteint. D'après les estimations de l'Éthiopie, à cause de facteurs exogènes, la valeur actualisée nette (VAN) du ratio dette/exportations a nettement augmenté depuis le point de décision au titre de l'Initiative PPTE, en novembre 2001. Cette VAN dépassera largement 200 pour cent en 2003/04, ce qui, d'après les pouvoirs publics, devrait induire des allègements supplémentaires. L'Éthiopie avance également dans ses négociations bilatérales avec ses créanciers non membres du Club de Paris, auprès desquels elle cherche à obtenir un rééchelonnement de sa dette à des conditions au moins comparables à celles octroyées par le Club de Paris. Les mesures de gestion de la dette extérieure limitent les nouveaux emprunts aux crédits accordés à des conditions préférentielles. L'État s'est également engagé à ce que le secteur public ne contracte ni ne garantisse aucun nouveau prêt à des conditions non préférentielles. Néanmoins, cette politique ne s'applique pas à la nouvelle dette contractée par Ethiopian Airways. En outre, les pouvoirs publics se sont engagés à n'accumuler à aucun moment des arriérés extérieurs.

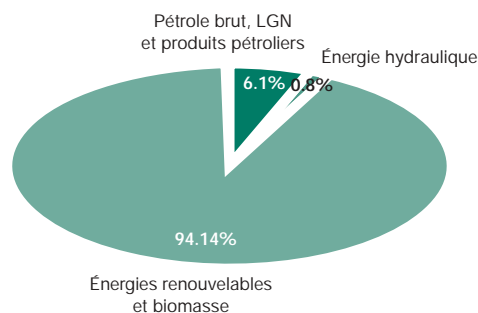
l'échelon des régions et des districts ; la réforme agricole, visant à accroître l'efficacité du marché des intrants agricoles ; la réforme de lois et textes réglementaires ; la restructuration des services collectifs ; et la privatisation des entreprises parapubliques. En outre, la sécheresse des deux dernières années a justifié la poursuite des réformes destinées à assurer la sécurité alimentaire. L'État a avancé dans l'encouragement de la participation du secteur privé à l'économie. En 2003, un nouveau code des investissements a été promulgué pour rendre le cadre économique plus favorable aux investisseurs. Le fardeau que représentent les conditions à satisfaire pour qu'une entreprise obtienne l'autorisation de s'installer a été allégé, l'accès à la terre a été facilité grâce à la mise en location de terrains et le processus de consultation croisée entre secteur privé et public a été renforcé. Néanmoins, les flux d'investissement en réaction à ces mesures sont restés ténus : l'Éthiopie n'a pas, récemment, enregistré d'investissement privé étranger conséquent.

Questions structurelles

Les efforts de réformes structurelles se poursuivent depuis 1992. C'est surtout depuis la fin du conflit frontalier avec l'Érythrée, en décembre 2000, que des progrès considérables ont été réalisés à cet égard. Le programme de réformes actuel comporte six axes principaux : la réforme de la fonction publique ; le renforcement des capacités au sein des principaux ministères, ainsi que dans le système judiciaire, à

La politique énergétique nationale cherche à renforcer ce secteur *via* le développement local, équitable et équilibré de diverses sources d'énergie, telles que l'énergie hydraulique, géothermique, le gaz naturel ou le charbon. En outre, elle prévoit une réforme institutionnelle et le renforcement des capacités techniques des autorités afin que celles-ci puissent établir une réglementation adéquate, la formation de capacités nationales dans l'ingénierie, le BTP, l'exploitation et la maintenance, ainsi que l'amélioration progressive des capacités locales à fabriquer des équipements et des appareils électriques. Les pouvoirs

Figure 7 - Composition de l'offre intérieure d'énergie en 2001



Source : Agence internationale de l'énergie.

publics ont mis en place un programme de développement quinquennal (2001-2005) destiné à guider leurs interventions dans le secteur énergétique. Concernant le long terme, l'État dispose également d'un plan sur 25 ans pour la gestion de l'énergie, afin de satisfaire aux besoins du pays. Le ministère du Développement rural et celui de l'Infrastructure sont les entités fédérales responsables de ce secteur. Un projet d'annonce de la fusion de ces deux organes est en cours d'examen.

La consommation d'énergie, très modeste, est estimée à seulement 0.2 TEP par habitant environ. Elle repose essentiellement sur la biomasse. Toutefois, on a pu observer, ces dernières années, une forte hausse de la demande de produits pétroliers et d'électricité. Cette tendance a abaissé la part de la biomasse dans la demande totale d'énergie de 93 pour cent en 1997 à environ 90 pour cent en 2002. À cause d'un manque de diffusion des technologies appropriées et du savoir-faire pour économiser l'énergie, la plupart des ménages gaspillent une grande partie de l'énergie qu'ils consomment. Ces défaillances contribuent à la déforestation et à la dégradation des ressources naturelles. De 1992 à 2002, le taux de croissance annuel moyen de la demande d'énergie s'établissait, selon les estimations, à 3 pour cent. Sur la même période, la demande de produits pétroliers a progressé de 7.9 pour cent en moyenne annuelle, tandis que celle d'électricité et d'énergie issue de la biomasse ont gagné, respectivement 8.7 et 2.6 pour cent.

D'après la politique économique nationale, les sites de production d'électricité existants doivent rester dans le giron de l'État. Cependant, ce dernier crée des conditions propices à la propriété conjointe pour les investissements de grande envergure et les intrants technologiques destinés à exploiter les ressources énergétiques disponibles. De ce point de vue, la politique reconnaît le rôle positif des investisseurs privés (individuellement ou en partenariat) dans la production d'électricité et/ou le service à la clientèle. Toutefois, la place des investisseurs privés dans ce secteur est relativement limitée. L'agence éthiopienne pour l'électricité (*Ethiopian Electricity Agency* – EEA), organisme public, délivre des licences, fixe des normes,

établit et contrôle les principes d'accès des tiers parties au réseau, en vue de faciliter l'investissement privé. Actuellement, l'EEA permet aux investisseurs privés de participer à la fourniture d'électricité, avec une capacité allant jusqu'à 25 MW pour les investisseurs nationaux et au-delà pour les étrangers. L'EEA autorise également l'utilisation du diesel, du charbon, du gaz, de l'énergie hydraulique et d'autres sources d'énergie, et prévoit des exemptions de droits de douane et d'impôt sur les bénéfices. L'Éthiopie adopte une stratégie double : extension du réseau et électrification des régions reculées par le secteur privé, avec, à la clé, l'amélioration de l'accès des zones rurales à l'électricité.

Cette stratégie entend remédier au fait que l'accès au réseau électrique est extrêmement restreint, limité aux pôles urbains et n'est possible que pour environ un pour cent de la population (600 000 personnes dans 350 villes) dans un rayon de 100 km autour de la capitale. La situation actuelle semble contradictoire avec l'énorme potentiel de production d'hydroélectricité du pays (environ 160 000 GWh par an). Aujourd'hui, seulement 2 000 GWh d'électricité sont produits chaque année, pour une capacité installée d'environ 750 MW, qui devrait être supérieure une fois que seront achevés les projets en cours. Il s'agit d'un réseau interconnecté, qui représente environ 98 pour cent de l'offre totale, et d'un réseau isolé, qui contribue aux 2 pour cent restants. L'électricité acheminée qui parvient par le premier type de réseau provient de centrales hydroélectriques (à 93 pour cent) et thermiques (à 7 pour cent). Le réseau autonome dispose de 45 centrales diesel et de 3 petites usines hydrauliques.

Des mesures destinées à renforcer le système bancaire et à améliorer la compétitivité du secteur financier continuent d'être mises en place. Un obstacle majeur à la compétitivité du secteur reste la non-pénétration de banques étrangères en Éthiopie. Les pouvoirs publics continuent de donner la priorité au renforcement du secteur financier et à l'extension des fonctions de surveillance exercées par la banque centrale, la *National Bank of Ethiopia* (NBE). En août 2002, les autorités ont adopté une nouvelle directive mettant le pays en conformité avec les meilleures pratiques internationales relatives aux provisions pour créances irrécouvrables et

autres actifs douteux. La pleine application de ces mesures a débuté en janvier 2004. En 2003, afin de renforcer la NBE, les pouvoirs publics ont entrepris un examen détaillé de cet organisme. Ils se sont également engagés à amender la loi bancaire afin d'accroître l'autonomie de l'institut d'émission. Avec 80 pour cent des dépôts et 60 pour cent des prêts bancaires, la Commercial Bank of Ethiopia (CBE) conserve une position dominante, situation qui continue de saper l'efficacité du secteur financier. En 2003, la CBE a fait l'objet d'un audit indépendant, et les autorités ont accepté d'adopter et de mettre en œuvre un plan de restructuration financier détaillé pour cette banque. Ce plan comporte un échéancier clair destiné à ramener à 20 pour cent les créances irrécouvrables de la CBE, estimées à 59 pour cent des prêts totaux fin 2002, et à relever à 10 pour cent, d'ici juin 2004, le ratio de fonds propres, estimé à 8.3 pour cent fin 2002. Parallèlement, l'État a entrepris la restructuration d'autres entités financières. La Construction and Business Bank (CBB) était sur le point d'être vendue, par la mise sur le marché de 100 pour cent de ses actions. Toutefois, à cause de l'absence de comptes audités, cette offre a été retirée. L'État y a remédié et la banque a été remise en vente en 2003.

Contexte politique et social

L'Éthiopie ne relâche pas ses efforts pour consolider sa démocratie. Depuis les élections législatives de 2002, l'opposition accuse le gouvernement d'exercer des pressions. Les élections locales, qui se sont tenues en 2001, ont été marquées par des actes d'intimidation dans la plupart des circonscriptions, ce qui a conduit les membres de l'opposition à retirer leur candidature. À mesure que l'on s'approche des nouvelles élections générales, les craintes de voir les pressions politiques s'intensifier restent vives. En outre, la fédération se ressent encore des troubles engendrés par des mouvements rebelles très actifs, divers groupes tels que le front national de libération de l'Ogaden, le front de libération Oromo et le front de libération Sidama cherchant à faire sécession. Alors qu'il ne pèse, à l'heure actuelle, aucune menace apparente sur la fédération, le gouvernement demeure contraint de s'attaquer aux

problèmes politiques fondamentaux qui sous-tendent les actions des rebelles, et d'assurer une stabilité et une paix durables. Par ailleurs, les relations de l'Éthiopie avec ses voisins se sont nettement améliorées depuis la fin du conflit frontalier avec l'Érythrée. Même si des tensions subsistent (la démarcation effective de la frontière n'a pas encore été effectuée et les relations avec ce pays ne sont pas encore complètement normalisées), la paix continue de régner grâce aux efforts des deux pays et de la mission des Nations unies en Éthiopie et en Érythrée.

La misère sous toutes ses formes est particulièrement importante en Éthiopie, qui demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. L'extrême pauvreté est exacerbée par une profonde vulnérabilité et par des écarts très importants dans l'accès aux denrées essentielles. Pour la majorité des Éthiopiens pauvres, l'insécurité alimentaire reste un problème même lorsque les conditions météorologiques sont bonnes : ce phénomène structurel et persistant touche chaque année environ 5 millions de personnes, en premier lieu les plus démunis. Bien que la plupart des individus touchés par l'insécurité alimentaire vivent en zone rurale, ce problème apparaît de plus en plus en ville, essentiellement à cause du chômage urbain. Ces dernières années, d'autres facteurs ont rendu toujours plus difficile pour les ménages la gestion de leur propre sécurité alimentaire. Il s'agit notamment de l'effondrement des cours du café, de la contraction des exportations de bétail et du spectre grandissant du VIH/sida. Cette pandémie est elle-même aggravée par d'autres facteurs relatifs à la pauvreté, à savoir un taux de chômage élevé, une prostitution plus fréquente et un taux de migration important, induit par la destruction des ressources naturelles.

L'État a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de sa stratégie de croissance à moyen terme, comme l'atteste le texte complet du DSRP (Document stratégique de réduction de la pauvreté). L'objectif clé annoncé consiste à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macro-économique. Ce document cible directement les pauvres et les personnes vulnérables en centrant les activités de développement sur l'agriculture. En effet, ce secteur fait vivre 85 pour cent

de la population et c'est de lui que dépendra, à terme, la sécurité alimentaire des Éthiopiens. Le gouvernement s'est fixé 2005 comme date-butoir pour réduire le taux de pauvreté d'environ 10 pour cent.

Le système de santé de l'Éthiopie vacille : en effet, les besoins de la population grandissent plus vite que les ressources disponibles. Le récent recentrage des dépenses publiques au profit de la lutte contre la pauvreté a entraîné une hausse des dépenses de santé par habitant. Compte tenu de la faiblesse des niveaux antérieurs, toute amélioration prendra forcément du temps. Après avoir baissé de près d'un quart entre 1998/99 et 1999/00, les dépenses de santé ont progressé de près de 50 pour cent en 2002. Pourtant, seuls 46 pour cent de la population ont actuellement accès à des soins. On dénombre en moyenne quatre médecins pour 100 000 habitants, 24 pour cent seulement des Éthiopiens ont accès à de l'eau potable et à peine 15 pour cent à des réseaux d'assainissement. À cela s'ajoutent des problèmes de qualité des infrastructures et des équipements, souvent délabrés, et le manque de médicaments essentiels. La politique de santé publique repose sur un système baptisé, en anglais, *Health Extension Package* (HEP), qui s'appuie sur la population et s'attache à la fois à améliorer la salubrité de l'environnement et les conditions de vie. Le principal objectif de cet ensemble de mesures consiste à élargir l'accès et l'équité *via* des services communautaires, en mettant l'accent sur la prévention et la sensibilisation aux problèmes sanitaires. Toutefois, les organismes de santé existants ou récemment mis en place (dont certains sont inaccessibles à cause du manque de routes) sont encore trop peu nombreux pour satisfaire aux besoins de la population. De plus, les sommes qui leur sont adressées sont directement versées au Trésor public, si bien que ces organismes se voient dans l'impossibilité d'utiliser de manière efficiente les ressources disponibles destinées à résoudre les problèmes locaux.

La lutte contre le VIH/sida, dans un pays qui compte environ 10.6 pour cent d'adultes séropositifs, constitue un défi de première importance. Les pouvoirs publics ont adopté des mesures spécifiques pour remédier à quelques-uns de plus grands problèmes de santé du pays. Pour combattre cette pandémie, l'Éthiopie

a défini un cadre stratégique de réponse nationale au VIH/sida (*National Response Strategic Framework to HIV/AIDS*), qui couvre la période 2002-04 et vise à réduire de 25 pour cent, en cinq ans, le taux de transmission du virus. Un programme plurisectoriel est également en cours d'application dans ce domaine. Par ailleurs, l'État finance directement, selon un principe d'abondement, des ONG et des organisations de la société civile qui participent à la lutte contre ce fléau. Des antennes VIH/sida, créées au niveau de la fédération, des régions et des districts, sont chargées de suivre la mise en œuvre du programme HEP. Ce dernier, lancé en 2002/03, enregistre un certain nombre de réussites. Pour le DPT3, la couverture vaccinale a atteint 51.5 pour cent en 2002, contre 27 pour cent en 2001. Dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida par des campagnes en faveur de la sexualité sans risque, la distribution de préservatifs s'est multipliée : 50 millions de préservatifs ont été distribués en 2000, 57 millions en 2001 et, selon les estimations, 65 millions en 2002.

Le système éducatif de l'Éthiopie affiche l'un des taux d'inscription et d'alphabetisation les plus faibles de l'Afrique subsaharienne. Pour y remédier, le pays s'est doté d'un plan global pour l'expansion et le développement de ce secteur (*Education Sector Development Programme – ESDP*). Au titre de ce programme, et de la priorité récemment accordée à la lutte contre la pauvreté, les dépenses d'éducation par habitant ont fortement augmenté. Après avoir reculé en termes réels d'environ 6 pour cent entre 1998/99 et 1999/00, elles ont progressé de quelque 30 pour cent en 2000/01, et de 11 pour cent supplémentaires en 2001/02. En 2002/03, les dépenses d'éducation par habitant ont augmenté de 10 pour cent, en termes réels. La part de ces dépenses dans le PIB total est donc passée de 2.6 à 3.4 pour cent entre 2000/01 et 2002/03. Des progrès significatifs ont ainsi été enregistrés dans le taux d'inscription à l'école primaire ces quatre dernières années. Le gouvernement s'est engagé, par son DSRP, à atteindre dans le primaire un taux brut d'inscription de 65 pour cent à l'horizon 2004/05, et les succès obtenus jusqu'à présent suggèrent que le pays saura concrétiser cet objectif. L'examen de l'ESDP, en février 2001, a révélé que, pour les filles, le taux net d'inscription dans le primaire a grimpé de 21.5 pour

cent en 1996 à 36.6 pour cent en 1999, quand celui des garçons est passé de 32.3 à 51.2 pour cent. En outre, la lutte contre l'analphabétisme a, elle aussi, porté ses fruits : le taux d'analphabétisme est tombé de 61 à 58.5 pour cent entre 2000 et 2002. Le système éducatif continue néanmoins de souffrir de problèmes quantitatifs

et qualitatifs : manque de locaux, d'enseignants, de manuels de base et d'autres matériels pédagogiques ; mauvaise qualité des programmes ; et fort taux de redoublement et d'abandon, surtout parmi les filles. D'une manière générale, la moitié seulement des élèves inscrits en primaire va jusqu'au terme de ce cycle.

